



**DEL 25-048**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 18 juin 2025**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 18 juin 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 18**

**Votants : 24**

L’an deux mille vingt cinq

Le vingt-quatre juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 26 juin 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 juin 2025.

**EXCUSÉS**

Hakim ACHIBET (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU).

**ABSENTS**

Eric ANDRE, Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain GIBERGUES

\*\*\*\*\*

**OBJET : TARIFICATIONS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

**Rapporteur : Mélanie BOCQUENET**

Il est proposé de revaloriser de 2 % les tarifs des inscriptions aux activités du service enfance, jeunesse à compter du 1er septembre 2025. Les activités sont les suivantes : Maison des Jeunes, ALSH, activités périscolaires, mercredis loisir. Cette revalorisation vise à prendre en compte une partie de l’augmentation des coûts du service rendu (charges de personnel, coût des denrées alimentaires, fluides...).

Pour rappel, les séjours Enfance et Jeunesse et des activités payantes de la Maison des Jeunes sont facturés en fonction d’un pourcentage du prix de revient du séjour.

Par ailleurs, un nouveau tarif est créé à compter du 1er juillet 2025 concernant les séjours Innov’Jeunes. Ces séjours sont financés par la CAF qui impose un tarif unique, quel que soit le quotient familial et qui doit correspondre à 30% du prix de revient du séjour.

Les tableaux comprenant ces évolutions tarifaires sont joints en annexe de la présente délibération. Au vu de ces éléments,

**Vu l’avis de la commission enfance – jeunesse du 2 juin 2025,**

**Vu l’avis de la commission finances du 10 juin 2025,**

**Le conseil municipal décide de valider les tarifs figurant en annexe.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20250624-25\_048-DE  
en date du 27/06/2025 ; REFERENCE ACTE : 25\_048



**DEL 25-048**

**VOTANTS : 24**

**POUR : 20                    CONTRE : 2                    ABSTENTION : 2**

Pour copie certifiée conforme.  
Yvré l'Évêque, le 26 juin 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,  
Damienne FLEURY

